RAPPORT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LA PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS À LA TENUE D'ÉLECTIONS EN RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Le Directeur général des élections du Québec

JUIN 1991

91-07077/

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LA PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS À LA TENUE D'ÉLECTIONS EN RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Le Directeur général des élections
du Québec

JUIN 1991

An English version of this Report is available on request.

Dépôt légal - 2e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-22164-8

Le Directeur général des élections
du Québec

Sainte-Foy, le 20 juin 1991

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Le 2 mai 1990, l'Assemblée nationale a approuvé une résolution selon laquelle elle manifestait son approbation à la mission que l'Organisation des États Américains voulait confier au Directeur général des élections et Président de la Commission de la représentation électorale, en le désignant comme Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des États Américains et comme Coordonnateur de la mission d'observation du processus électoral en République d'Haïti.

Pour faire suite à l'adoption de cette résolution, je vous transmets ci-joint un rapport préparé à l'intention des membres de l'Assemblée nationale lequel contient des informations sur la nature de l'aide apportée par le Directeur général des élections, dans le cadre de cette mission.

Par ailleurs, le 15 avril 1991, j'ai transmis au Secrétaire Général de l'Organisation des États Américains un rapport complet de la mission d'observation. Ce rapport contenait 153 pages et 43 annexes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.

Pierre-F. Côté

Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général des élections
Président de la commission de la représentation électorale

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
I.	**INTRODUCTION**	1
	Requête du Gouvernement haïtien à l'OEA	1
	Mission exploratoire et désignation de Me Pierre-F. Côté	2
	Résolution de l'Assemblée nationale	2
II.	**MISSION DE L'OEA POUR L'OBSERVATION DU PROCESSUS ÉLECTORAL EN RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (du 1er mai 1990 au 15 février 1991)**	3
	Climat social et politique	3
	Accords OEA/Gouvernement de la République d'Haïti et OEA/Conseil Électoral Provisoire	3
	Phase préparatoire	5
	Observation de l'inscription	6
	Observation du scrutin du 16 décembre	7
	. Candidatures	8
	. Campagne électorale	8
	. Déroulement du vote	9
	. Dépouillement des résultats	10
	. Taux de participation au vote	11
	Observation du 2e tour de scrutin	11

III. CONCLUSIONS 13

Principaux facteurs de réussite 13

Bilan de la mission de l'OEA 16

. **Implications budgétaires** 16

. **Séjours du Directeur général des élections à Washington et en République d'Haïti** 17

. **Appui et collaboration offerts à la mission** 22

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR 26

Haïti 26

Les missions d'aide à l'étranger dans le domaine électoral 27

ANNEXE 1 **Nomination du Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des États Américain**

ANNEXE 2 **Résolution de l'Assemblée nationale**

ANNEXE 3 **Personnel de l'OEA en Haïti pour la préparation de la mission**

ANNEXE 4 **Structure d'organisation de la mission d'observation du processus électoral en Haïti**

ANNEXE 5 **Témoignages d'appréciation sur la conduite de la mission de l'OEA**

ANNEXE 6 **Les missions d'aide à l'étranger dans le domaine électoral**

I. INTRODUCTION

Pour la première fois depuis son accession à l'indépendance en 1804, la République d'Haïti se retrouve le 13 mars 1990 avec un gouvernement provisoire qui s'est donné pour principal mandat d'organiser des élections générales libres, honnêtes et crédibles tel qu'il est prévu dans la nouvelle Constitution du pays, massivement ratifiée en 1987.

Le 21 mars 1990, suite à la Résolution CP/RES-537 (805/90) adoptée par son Conseil Permanent le 23 février 1990, le Secrétaire Général de l'Organisation des États Américains (OEA), Son Excellence l'Ambassadeur Joao Clemente Baena Soares, informait madame Ertha Pascal Trouillot, Président provisoire de la République d'Haïti, qu'il était disposé à prêter à son Gouvernement "toute l'assistance nécessaire au déroulement du processus électoral en Haïti dès qu'il aurait été saisi d'une requête en ce sens".

Requête du Gouvernement haïtien à l'OEA

Bien que le Conseil Électoral Provisoire (CEP), chargé d'organiser ces élections, jouisse d'une crédibilité indéniable et que le haut commandement des Forces armées haïtiennes appuie le processus électoral, tous ont en mémoire les élections annulées du 29 novembre 1987 et les élections très critiquées du 17 janvier 1988; dans ce contexte, la présence massive d'observateurs internationaux paraît nécessaire aux yeux d'une vaste majorité pour garantir le

caractère démocratique du processus. Tel est l'enjeu de la requête haïtienne faite à l'OEA le 27 mars 1990.

Mission exploratoire et désignation de Me Pierre-F. Côté

Suite à la demande du gouvernement haïtien, le Secrétaire Général de l'OEA déléguait en Haïti une mission exploratoire de trois personnes dont je faisais partie.

Après avoir pris connaissance du rapport de cette mission, le Secrétaire Général de l'OEA m'informait, le 17 avril 1990, de son intention de me désigner comme son Représentant personnel et Coordonnateur de la mission d'observation de l'OEA en Haïti (voir l'annexe 1). Préalablement à l'acceptation de ma nomination, j'avais posé trois conditions, à savoir l'approbation du Gouvernement canadien et de l'Assemblée nationale du Québec à cette nomination, et la possibilité de désigner un chef de mission qui agirait sur place en mon nom.

Résolution de l'Assemblée nationale

Suite à une demande du Secrétaire Général de l'OEA transmise par le ministère des Affaires extérieures du Canada au ministère des Affaires internationales, le 1er mai 1990 l'Assemblée nationale adoptait, sur recommandation du premier ministre, une résolution

signifiant son approbation à la mission que l'OEA se proposait de me confier.

Cette résolution devait me permettre de fournir mon expertise pour la tenue des élections générales en Haïti, avec l'aide et l'assistance de mon personnel (voir l'annexe 2).

II. MISSION DE L'OEA POUR L'OBSERVATION DU PROCESSUS ÉLECTORAL EN RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (du 1er mai 1990 au 15 février 1991)

Climat social et politique

Pendant toute la durée de la mission, les observateurs internationaux ont été confrontés à la dure réalité haïtienne, marquée par les désordres sociaux et une grave crise économique. En plus d'avoir été témoins de grèves générales dans des secteurs vitaux et connu des pénuries de produits de première nécessité comme l'essence et l'électricité, ils ont du exercer leurs activités dans un climat général d'insécurité, voire même de violence, à l'occasion du coup d'État manqué du 7 janvier 1991.

Accords OEA/Gouvernement de la République d'Haïti et OEA/Conseil Électoral Provisoire

La mission d'observation que l'OEA a mise sur pied en Haïti était sanctionnée par deux accords avec les autorités gouvernementale et

électorale, lesquels accords ont fait l'objet de nombreuses rencontres et discussions avec les signataires avant leur ratification.

C'est ainsi que le 3 septembre 1990, était signé l'Accord entre le Gouvernement de la République d'Haïti et le Secrétaire Général de l'Organisation des États Américains sur les privilèges et immunités accordés aux groupes de conseillers et d'observateurs du processus électoral en République d'Haïti.

En vertu de cet accord, les observateurs avaient pour mission de "suivre le déroulement de chacune des opérations relatives au processus électoral, de recevoir et d'acheminer aux instances compétentes les plaintes relatives à toute irrégularité portée à leur connaissance, de s'enquérir des faits suite aux plaintes reçues et de faire rapport de leurs observations à qui de droit".

Les conseillers, quant à eux, avaient pour mission de "fournir au CEP et à chacune de ses instances toute l'expertise et l'assistance légale, professionnelle, logistique et technique requise dans le cadre de la préparation et du déroulement du processus électoral".

Le 4 octobre, les membres du Conseil Électoral Provisoire signaient à leur tour un accord avec le Secrétariat général de l'OEA pour décrire le cadre général de la mission, pour définir les rapports entre les observateurs et le CEP, et pour traiter des conditions d'accréditation des observateurs et des conditions d'exercice de la

mission; dans cet accord, le CEP s'engageait à fournir à la mission de l'OEA toutes les facilités et garanties possibles pour remplir sa tâche.

Phase préparatoire

Entre le 1er mai et le 4 septembre 1990, sous la direction de Me Jacques Girard, directeur du Contentieux au Directeur général des élections, que j'avais désigné pour agir comme chef de mission, et de son assistante, madame Micheline Bégin, l'équipe de l'OEA, alors principalement constituée de quelques membres du personnel du Directeur général des élections (voir l'annexe 3), s'est employée à jouer un rôle conseil en fournissant au CEP une aide technique pour l'élaboration de la Loi électorale; à définir et à mettre en place les ressources matérielles nécessaires à la gestion de la mission; à préparer la logistique de l'observation proprement dite (transport, hébergement, sécurité, communications); à préparer l'accueil, la formation et la coordination des observateurs et à entretenir des relations avec les divers intervenants impliqués dans le processus.

Au début septembre, le CEP a reporté le 1er jour de l'inscription des électeurs au 5 octobre; par souci de rationalisation des ressources, une équipe réduite est demeurée sur place en attendant la reprise des activités.

Observation de l'inscription

Notons que l'OEA était la seule organisation internationale présente en Haïti du 5 au 26 octobre 1990. Dans l'ensemble, le processus d'inscription a remporté un franc succès, malgré quelques irrégularités constatées par la trentaine d'observateurs, telles:

- **aménagement physique des bureaux d'inscription et de vote déficient;**
- **manque de matériel requis pour faire le travail;**
- **nombre insuffisant de bureaux;**
- **listes électorales non affichées;**
- **personnel incomplet;**
- **non-respect des heures prescrites d'ouverture;**
- **erreurs dans la numérotation des cartes électorales;**
- **cartes signées d'avance;**
- **affiches et graffiti partisans à l'intérieur des bureaux.**

Ces difficultés étaient vraisemblablement attribuables à trois causes principales (formation incomplète du personnel électoral, manque de motivation du personnel électoral mal rémunéré et absence de moyens de transport et de communications), elles-mêmes directement reliées aux problèmes financiers du CEP qui s'est vu dans l'impossibilité d'assurer un suivi régulier pour la supervision du processus. En fait, les rapports effectués pendant toute la période d'inscription par les observateurs de l'OEA constituaient

pour le CEP un moyen privilégié de connaître l'évolution de la situation.

Au terme de l'opération, 3 271 155 électeurs haïtiens s'étaient procuré une carte électorale. Les résultats de l'inscription ont donc dépassé les prévisions les plus optimistes, donnant raison à tous ceux qui avaient appuyé le processus électoral. Le CEP a expliqué que le taux d'inscription supérieur à 100% résulte d'une évaluation trop conservatrice du nombre d'électeurs potentiels, établie à partir des seules données démographiques disponibles, vieilles de plus de huit ans.

De toute évidence, les résultats de l'inscription constituaient une manifestation claire de la volonté du peuple haïtien de mettre un terme à une transition qui avait duré près de cinq ans.

Observation du scrutin du 16 décembre

Du début novembre à la fin décembre, soit durant la campagne électorale jusqu'au lendemain du scrutin du 16 décembre, le nombre d'observateurs de l'OEA s'est accru progressivement pour atteindre environ 200 personnes représentant 26 pays différents. Vingt-cinq Canadiens (dont 14 Québécois) faisaient alors partie de la mission. Grâce à leur connaissance du français, langue officielle en République d'Haïti, et à leur connaissance approfondie du domaine électoral, ces derniers ont pu jouer un rôle prépondérant

au niveau de la coordination de l'observation, en agissant comme chefs d'équipe dans chacun des neuf départements du pays, comme en témoigne l'organigramme de la mission (voir l'annexe 4).

. **Candidatures**

Pour le scrutin, les électeurs devaient élire des représentants à cinq niveaux différents de gouvernements pour un total de 804 postes à pourvoir, outre la présidence: sénat 27 (3 par département), députation 83 (1 par circonscription), magistrature 133 et CASECS (responsables communaux) 561.

Les candidatures reçues par le CEP au terme de la période des mises en candidature se répartissaient comme il suit:

-	**Présidence**	**26**
-	**Sénat**	**131**
-	**Députation**	**487**
-	**Magistrature**	**402**
-	**CASECS**	**1695**

. **Campagne électorale**

Les équipes de l'OEA ont confirmé que de façon générale, au plan de l'éthique, la campagne électorale s'est déroulée dans le respect des droits de chacun et dans le droit du public à

l'information, candidats et partis ne ménageant pas leurs efforts pour faire connaître aux électeurs leur programme politique et la procédure du vote.

. **Déroulement du vote**

Dans l'ensemble, le processus de vote s'est déroulé normalement. Des difficultés ont été observées dans 147 bureaux de vote sur les 1016 visités:

- absence de liste électorale;
- manque de bulletins de vote;
- retard dans l'ouverture du bureau;
- manque de matériel (scellés, encre).

De plus, les observateurs de l'OEA ont rapporté 110 cas de violation du secret du vote. Cette constatation nécessite toutefois certains commentaires. En effet, ce nombre inclut des situations où des électeurs, dans l'euphorie du moment, exhibaient fièrement les bulletins de vote qu'ils venaient de marquer avant de les mettre dans l'urne. Il est important de noter qu'en aucun moment l'on nous a rapporté de situation où, sous la pression extérieure, des électeurs ont été obligés de divulguer les noms des candidats pour lesquels ils avaient voté.

De la même façon, dans tous les bureaux de vote visités on a rapporté au total 22 cas d'intimidation. Soulignons que tous ces cas avaient été portés à l'attention des autorités compétentes afin qu'elles y donnent suite conformément aux dispositions pénales de la Loi électorale.

. **Dépouillement des résultats**

Le CEP a été confronté à d'importantes difficultés de transport qui ont entraîné des délais avant que les résultats définitifs du scrutin soient connus. Rappelons également que le 16 décembre 1990, le scrutin se tenait à cinq niveaux différents dans 14 000 bureaux de vote ce qui signifie la production de près de 70 000 procès-verbaux. Cet important volume de documents, conjugué à l'inexpérience du personnel électoral, dont la formation était à certains égards déficiente, peuvent justifier le délai dont a eu besoin le CEP pour rendre publics les résultats de l'élection.

Au terme du scrutin du 16 décembre 1990, le père Jean-Bertrand Aristide du FNCD (Front National pour le Changement et la Démocratie) était déclaré président élu de la République d'Haïti, ayant obtenu 67,48% des votes.

. **Taux de participation au vote**

Pour l'élection présidentielle, le total des votes s'établit à 1 640 729. Or, au terme de l'inscription 3 271 155 personnes s'étaient inscrites sur les listes électorales. Ces chiffres étonnent lorsqu'on a constaté sur place l'engouement avec lequel les électeurs se sont rendus voter.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat. Dans un premier temps, il ne faut pas négliger le nombre d'électeurs qui se sont abstenus de voter le jour du scrutin, par crainte de violence ou d'intimidation. On a en outre signalé que bon nombre avaient, pour les mêmes raisons, quitté la capitale dans les jours précédant le scrutin, suite à l'attentat du 5 décembre à Pétion-Ville faisant une douzaine de morts et une cinquantaine de blessés lors d'une manifestation politique.

Signalons également que durant l'inscription, de nombreux cas d'électeurs s'étant procuré une ou plusieurs cartes ont été signalés sans pour autant que des plaintes précises aient été formulées à ce sujet. On peut donc supposer que le nombre de 3 271 155 électeurs inscrits était supérieur à la réalité.

Observation du 2e tour de scrutin

Peu de candidats ayant réussi à obtenir la majorité absolue requise

pour être déclarés élus, de nombreux postes restaient à pourvoir à l'issue du premier tour: 41 à la députation, 22 au sénat, 32 à la magistrature et 139 postes de responsables communaux.

L'Organisation des États Américains avait délégué 48 observateurs (dont 14 Canadiens) pour le 2e tour de scrutin, qui s'est tenu le 20 janvier 1991. Ces observateurs représentaient onze pays. La plupart ont séjourné une semaine en Haïti.

Le taux de participation à ce 2e tour est extrêmement faible; les observateurs l'ont évalué entre 15 et 25%. Les raisons données par le personnel électoral et les citoyens pour expliquer cet absentéisme sont les suivantes:

- les candidats et les partis n'ont pas mené de campagne;
- dans certains départements, les électeurs qui n'avaient pas voté au premier tour n'ont pas été admis à voter;
- certains électeurs n'ont pas conservé leur carte électorale;
- un grand nombre de gens considéraient que l'essentiel était réglé avec l'élection du Président de la République;
- la population ressentait encore de l'insécurité suite à la tentative de coup d'État du 7 janvier et aux affrontements qui ont suivi.

Dans l'ensemble, le processus s'est déroulé dans le calme, sans difficulté majeure. Les résultats du second tour dans les huit

départements où il s'est déroulé ont été proclamés le 27 janvier 1991.

À noter qu'aucun parti n'a obtenu la majorité absolue au parlement haïtien.

PARTIS POLITIQUES		SIÈGES OBTENUS
FNCD	Front National pour le Changement et la Démocratie	40 (13 sénateurs, 27 députés)
ANDP	Alliance Nationale pour la Démocratie et le Progrès	23 (6 sénateurs, 17 députés)
PAIN	Parti Agricole Industriel National	8
PDCH	Parti Démocrate Chrétien Haïtien	8
RDNP	Rassemblement des Démocrates Nationaux Progressistes	7
MDN	Mobilisation pour le Développement National	5
PNT	Parti National du Travail	4
MRN	Mouvement de Reconstruction Nationale	3
MODELH PRDH	Mouvement Démocratique pour la Libération d'Haïti	2
MKN	Mouvement National de la Coopération	2
CANDIDATS INDÉPENDANTS		6

III. CONCLUSIONS

Principaux facteurs de réussite

De façon générale, un consensus s'est rapidement établi quant au bon déroulement du processus électoral. En effet, les observateurs

internationaux n'ont eu à déplorer aucun acte ni incident susceptible de mettre en doute la légitimité des résultats du scrutin.

Ce succès, il est avant tout attribuable à la population qui, malgré l'absence de tradition électorale, malgré les menaces et les incertitudes, n'a pas hésité d'abord à s'inscrire et ensuite à exercer son droit de vote. C'est massivement que les électeurs à la grandeur du pays se sont rendus voter avec enthousiasme, n'hésitant pas à attendre patiemment l'arrivée de matériel lorsqu'il faisait défaut.

Ce succès, il est également attribuable au Gouvernement Haïtien qui, par sa détermination devant les menaces et les rumeurs, n'a pas failli au principal objectif qui l'animait: la tenue d'élections libres et honnêtes.

On ne saurait non plus passer sous silence le rôle déterminant joué par les Forces armées d'Haïti qui, sous le commandement du général Hérard Abraham, dès la mise en place du gouvernement provisoire de madame Trouillot, avaient publiquement annoncé leur soutien au processus démocratique. Ce soutien de l'armée, visible par la présence de milliers de militaires près des bureaux de vote le jour du scrutin, n'est pas étranger au fait que le 16 décembre 1990 il n'y a eu aucun incident sur tout le territoire de la République d'Haïti.

Les partis politiques, de par leur attitude, ne sont pas non plus étrangers au succès de ce scrutin. En acceptant de jouer pleinement le jeu de la démocratie et des règles qu'il sous-tend (liberté d'expression, de réunion, etc.) ils ont fait preuve de maturité et de respect les uns envers les autres. Leur présence dans les bureaux de vote aura également grandement contribué à assurer une plus grande crédibilité du processus électoral dans la population.

On ne peut non plus taire l'impact de la présence d'observateurs étrangers, particulièrement ceux de l'OEA. Cette présence, certes "dérangeante" pour certains mais rassurante pour la majorité, a eu un effet évident sur le déroulement de tout le processus électoral. D'abord, bien que non mesurable, cette présence a très certainement eu un effet dissuasif sur les forces hostiles au changement. Mais plus encore cette présence aura eu un effet incitatif, celui-là observé, d'amener des électeurs tant à s'inscrire qu'à voter.

Rétrospectivement, il apparaît que le respect des accords conclus entre l'OEA et le Gouvernement Haïtien de même qu'avec le CEP ajouté au respect inconditionnel du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures du pays auront fait la force des observateurs de l'OEA. J'ajouterais que la considération et l'estime que se sont attirés les représentants de l'OEA étaient le résultat, entre autres, de la ligne de conduite établie dès le début de la mission, soit ne pas se substituer à qui que ce soit, respecter la Constitution et la Loi

électorale du pays et toujours agir dans le plus grand respect des Haïtiens et de leur culture.

La presse, tant écrite qu'électronique, nationale qu'internationale, aura également contribué au succès des élections en Haïti en débordant de son traditionnel mandat d'information pour y ajouter celui d'éducation, mandat dont elle s'est acquittée avec beaucoup de professionnalisme.

Enfin, comment ne pas souligner le travail colossal accompli par les membres du Conseil Électoral Provisoire, en particulier par le Président, monsieur Jean-Robert Sabalat. Dans un contexte plus que difficile à tous égards, avec une détermination sans borne, les membres de cette institution ont accompli, sans faillir, en dépit des nombreuses difficultés, le mandat qui leur avait été confié. Confrontés à des difficultés financières incessantes, ils auront réussi tout de même, au prix d'un labeur surhumain, à donner au peuple haïtien, pour la première fois, la possibilité de choisir ses dirigeants.

Bilan de la mission de l'OEA

. **Implications budgétaires**

En ce qui concerne les implications financières de cette mission pour le Directeur général des élections, il importe de souligner

qu'aucune dépense n'a été encourue. Toutes les dépenses relatives aux frais de transport, d'assurance et d'hébergement des membres de la mission ont en effet été défrayées par l'Organisation des États Américains. La seule contribution aura été le salaire des quelques employés qui ont été présents en Haïti pour des périodes de temps limitées.

. Séjours du Directeur général des élections à Washington et en République d'Haïti

La réalisation de ce mandat aura nécessité du Directeur général des élections les déplacements ci-après, tant à Washington qu'à Port-au-Prince. En voici brièvement les coordonnées et les objectifs principaux.

Washington

Les 16 et 17 avril 1990: rencontre avec le Secrétaire Général et des hauts fonctionnaires de l'OEA pour faire le point sur la situation en République d'Haïti.

Les 17 et 18 mai 1990: rencontre avec MM. Hugo Caminos et Hugo De Zela de l'OEA, pour établir les paramètres de la mise sur pied de la mission et rencontres avec mesdames Sally Grooms Cowal, Francine Marshall, Kelly Mc Bride, ainsi qu'avec MM. Chip Gardiner et Vic Johnson, hauts fonctionnaires du Congrès

américain et du Département d'État, qui désiraient être informés sur le type d'aide envisagé par l'OEA et sur les façons dont le gouvernement américain pourrait contribuer financièrement à la tenue des élections.

Le 11 juin 1990: rencontre avec monsieur Jorge R. Barbosa, de l'OEA, sur le projet de budget nécessaire à la poursuite des activités, et rencontre avec monsieur Lionel Johnson, du National Democratic Institute for International Affairs sur le rôle joué par la mission de l'OEA.

Les 17, 18 et 19 juillet 1990: entretiens avec le Secrétaire Général de l'OEA sur la situation financière de la mission et sur l'envoi d'un groupe de conseillers, et rencontre avec des représentants de la Communauté Caraïbéenne (CARICOM) pour établir les modalités de la participation de cet organisme à la mission de l'OEA.

Les 1, 2 et 3 août 1990 et les 23 et 24 août 1990: entretiens avec le Secrétaire Général de l'OEA et avec monsieur Christopher J. Thomas, Secrétaire général adjoint, sur les aspects budgétaires et administratifs de la mission, et sur le contenu des accords entre l'OEA et le CEP et entre l'OEA et le Gouvernement Haïtien.

Le 27 août 1990: nouvelle rencontre avec des représentants de la CARICOM pour discuter de l'intégration des observateurs de cet organisme au sein de la mission de l'OEA.

Les 19 et 20 septembre 1990: entretiens avec le Secrétaire Général de l'OEA sur les aspects pratiques et budgétaires de la mission ainsi que sur l'accord avec le CEP.

Les 4 et 5 novembre 1990: rencontres portant sur la mise en place d'une structure administrative adéquate pour l'arrivée d'environ 200 observateurs en vue du scrutin du 16 décembre.

Les 16 et 17 janvier 1991: rencontre avec le Secrétaire Général de l'OEA pour échanger sur le rapport de la mission et dîner chez l'Ambassadeur du Canada à l'OEA pour souligner le premier anniversaire de l'adhésion du Canada à cet organisme.

Port-au-Prince

Du 30 mars au 3 avril 1990: mission exploratoire en compagnie du docteur Hugo Caminos, sous-secrétaire pour les affaires juridiques de l'OEA et du docteur Pedro Gordilho, avocat, ancien ministre du Tribunal électoral suprême du Brésil, en vue d'effectuer un grand nombre de rencontres avec les autorités gouvernementales, militaires et religieuses haïtiennes afin de bien comprendre la

situation intérieure du pays en regard de la tenue d'éventuelles élections et de proposer un programme d'aide et d'assistance de l'OEA pour la mise en marche et la réalisation du processus électoral.

Du 1er au 8 mai 1990: participation à la cérémonie d'intronisation des membres du Conseil Électoral Provisoire, entretiens avec le Président de la République, avec le Conseil d'État et rencontre avec les principaux membres du corps diplomatique à Port-au-Prince, chez Mgr Paolo Romeo, Nonce apostolique.

Du 22 au 26 mai 1990: rencontre avec le CEP dans le cadre de l'élaboration de la Loi électorale et de la préparation de l'accord entre l'OEA et le CEP; évaluation de la situation logistique.

Du 17 au 22 juin 1990: rencontres avec le Président de la République et des représentants de divers ministères.

Du 24 au 28 juillet et du 28 août au 5 septembre 1990: rencontres avec la Délégation Carter, composée de quatre membres du Conseil des chefs de Gouvernement librement élus et patronnée par le Democratic Institute for International Affairs. Monsieur Marc Lalonde, qui faisait partie de cette délégation, y représentait l'ex-premier ministre du Canada monsieur Pierre Elliot Trudeau; rencontres avec plusieurs diplomates en poste à Port-au-Prince et avec les autorités civiles, religieuses et militaires de la République

d'Haïti pour discuter de la situation politique au pays; rencontres avec plusieurs journalistes de la presse écrite et électronique locale pour faire connaître le rôle et les objectifs de la mission de l'OEA.

Du 2 au 10 octobre 1990: rencontres avec madame Marilyn T. Zunicle ainsi qu'avec MM. Carlton Wright et Noël Lee, conseillers techniques de la Commission des Experts Électoraux de la CARICOM, rencontre avec des responsables du Comité de coordination de la sécurité des activités électorales, dont le colonel Raoul Cédras, des FADH, et rencontres avec MM. Danache et Desroches, représentants des religions anglicane et vaudoue.

Du 5 au 18 décembre 1990: nombreuses entrevues avec les représentants des médias, locaux et étrangers, dont:

- Washington Post
- Miami Herald
- New York Times
- Los Angeles Times
- Télévision norvégienne
- Télévision suédoise
- Le Devoir - Montréal
- Radio Centre-Ville - Montréal
- Radio Canada International
- The Globe and Mail - Sherbrooke
- Journal de Montréal - Montréal
- CJMS - Montréal
- Radio Canada - Montréal
- CJAD - Montréal
- Réseau NTR
- CKVL - Montréal
- CKAC - Montréal
- Le Soleil - Québec
- La Presse - Montréal

Du 5 au 11 février 1991: en ma qualité de Représentant personnel du Secrétaire Général de l'OEA, participation aux cérémonies d'investiture du Président élu, accompagné de deux membres de mon personnel, soit Me Jacques Girard, chef de mission et Madame Micheline Bégin, son assistante.

Participaient aussi à ces cérémonies l'Honorable Monique Landry, ministre des Relations extérieures et du développement international du Canada, MM. Marcel Prud'homme, Howard Douglas Mc Curdy, Guy Ricard et madame Nicole Roy-Arcellin, députés fédéraux, ainsi que madame Isabelle Hudon, attachée de presse de madame Landry. Faisaient également partie de la délégation canadienne le ministre délégué à la francophonie du Gouvernement du Québec, monsieur Guy Rivard, madame Carmen Juneau et monsieur Jean-Claude Gobé, membres de l'Assemblée nationale ainsi que monsieur Martin Geoffroy, attaché politique au Cabinet du Premier Ministre du Québec. Monsieur Gérald Larose, président de la CSN, était lui aussi du nombre des invités.

Le Secrétaire Général de l'OEA et les principaux membres de sa délégation ont eu l'honneur d'être reçus par le Président de la République le 8 février 1991 à l'occasion d'une rencontre privée.

. Appui et collaboration offerts à la mission

Les membres et les responsables de la mission ont reçu plusieurs

témoignages d'appréciation fort élogieux sur le travail accompli (voir l'annexe 5).

On doit surtout se féliciter du fait qu'aucun incident fâcheux ne soit venu perturber le déroulement de la mission. En effet, eu égard au contexte socio-politique dans lequel les observateurs ont eu à évoluer, on peut s'estimer chanceux de n'avoir à déplorer quelque situation que ce soit susceptible d'avoir mis en péril leur sécurité. À cet égard, l'analyse de la situation faite à la veille du scrutin par le Général Zuliani des forces de l'ONU, s'est révélée des plus pertinentes.

Par ailleurs, si les membres de la mission ont pu mener leur mandat à bon terme, c'est en grande partie grâce à l'appui dont ils ont bénéficié de la part de nombreux intervenants. Il faut souligner de façon particulière le travail remarquable accompli par monsieur Roland Roy, directeur par interim du bureau de l'OEA en Haïti. Du mois de mai 1990 au mois de février 1991, monsieur Roy aura fait montre envers l'équipe de coordination de la mission d'un dévouement et d'une disponibilité sans faille. Par son excellente connaissance du pays et par le nombre impressionnant de ses relations dans tous les secteurs de la société haïtienne, il a grandement facilité la tâche du Représentant personnel et de ses collaborateurs. Plus particulièrement en sa qualité de responsable du groupe d'appui logistique, monsieur Roy a été d'un support indispensable à la mission dont le succès lui est en partie attribuable.

Il faut également faire état de l'excellence des relations entretenues par la mission avec le Gouvernement Haïtien, avec le Conseil d'État, avec les responsables de la mission d'observation de l'ONU, avec diverses missions diplomatiques à Port-au-Prince, avec d'autres intervenants dans le processus électoral et avec la population haïtienne.

D'une part, le Gouvernement a répondu avec diligence aux demandes qui lui furent adressées (exonération de taxes, dédouanement, cartographie) et a toujours offert son entière collaboration.

De son côté, le Docteur Louis Roy, Président du Conseil d'État, a maintenu des contacts constants avec les membres de la mission afin de les tenir informés de la position du Conseil sur divers dossiers d'actualité. Il a également offert sa collaboration et entretenu des relations très cordiales avec l'équipe de coordination.

Au terme de diverses rencontres avec monsieur Joao De Medicis, Représentant personnel du Secrétaire Général de l'ONU et avec monsieur Horacio Boneo, responsable de la mission d'observation de l'ONU, il fut convenu qu'il appartiendrait aux responsables de chacune des missions dans chaque département de déterminer le type de collaboration et d'assistance qu'ils étaient prêts à s'accorder mutuellement. De l'avis de tous, cette approche a donné d'excellents résultats.

Il faut aussi insister sur l'appui et la collaboration que la mission a trouvés auprès de différents corps diplomatiques et consulaires. Les relations entretenues avec S.E.M. H-Peter Rothmann (Allemagne), avec monsieur le Troisième Secrétaire et Vice-Consul Eugène Torchon-Newry (Bahamas), avec S.E.M. Pierre Giguère et monsieur le Conseiller et Consul Georges Paquet (Canada), avec monsieur Raymond Sauvé (responsable de l'immigration pour le Gouvernement du Québec), avec S.E.M. Alvin P. Adams (États-Unis), avec S.E.M. Jean Raphael Dufour (France) et avec S.E.M. par intérim Elsa Bocceciampe (Vénézuéla) ont permis un échange constant d'informations précieuses et de suivre l'évolution de la situation dans le pays sous de nombreux aspects.

Comment ne pas souligner également l'étroite collaboration offerte tout au long de l'événement par les responsables d'autres organismes en place tels U.S. Aid, monsieur Reinhart Helmke du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), monsieur Richard W. Soudriette de l'International Foundation for Electoral Systems (IFES) et le Docteur Xavier Leus de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Enfin, on ne peut non plus passer sous silence la qualité de l'accueil de la population haitïenne. Dès les premières heures de l'inscription, on a vraiment senti des manifestations tangibles de l'appui général donné par les électeurs haïtiens à la mission d'observation de l'OEA; par la suite, nous avons reçu de nombreux

commentaires de gens qui insistaient pour que l'organisme maintienne sa présence en Haïti tout au long du processus.

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR

Haïti

Maintenant que le peuple haïtien a franchi avec succès ce premier pas vers le rétablissement du processus démocratique, accompagné dans sa démarche par la communauté internationale, il ne faudrait surtout pas l'abandonner.

Tout le monde sait, et je l'ai moi-même vérifié à chacun de mes neuf séjours en Haïti entre le 29 mars 1990 et le 10 février dernier, que ce pays à quatre heures d'avion de nos portes est dans un état de pauvreté extrême.

On a déjà réclamé l'expertise québécoise en matière énergétique. Nos connaissances et notre "savoir faire" peuvent également être mis à contribution dans le contexte de l'établissement d'un état de droit, par exemple, dans des domaines aussi variés que le fonctionnement des tribunaux, le respect des droits de l'homme ou la nomination d'un ombudsman. On pourrait aussi répondre à d'éventuelles demandes d'aide pour la formation des nouveaux députés qui sont totalement dépourvus devant l'absence de tradition parlementaire, de même que pour l'amélioration du système électoral qui sera bientôt doté d'une structure permanente.

Nombreux sont les domaines dans lesquels les Québécois pourraient oeuvrer: santé, éducation, agriculture, industrie touristique, syndicalisme, information, pour n'en nommer que quelques-uns.

Une chose demeure certaine: les acquis démocratiques en Haïti sont fragiles et le demeureront tant que ce pays n'aura pas atteint la stabilité politique que seule peut garantir une solide remise sur pied de l'économie intérieure et d'un système judiciaire crédible.

Les missions d'aide à l'étranger dans le domaine électoral

À la lumière de l'expérience extraordinaire que constitue la participation du Directeur général des élections à la tenue des récentes élections en République d'Haïti, certaines réflexions paraissent utiles dans le contexte actuel de nouvelles demandes d'aide de la part de pays étrangers.

Premièrement, avant de s'engager dans un tel projet, il convient d'analyser à fond toute demande formulée, afin de bien cerner le type d'aide requis, compte tenu des conditions particulières à respecter. Au terme de cette première démarche, il nous apparaît important de disposer d'un dossier préliminaire contenant le plus de renseignements possibles, dossier sur lequel on s'appuiera pour présenter, s'il y a lieu, une proposition d'aide qui tiendra compte de nos limites d'intervention. En effet, c'est seulement une fois certains paramètres établis que l'on sera en mesure de déterminer

le type de contribution qu'on peut apporter: assistance technique, financière ou matérielle, mission d'observation, etc.

Lorsque les deux parties se seront entendues sur une proposition d'aide, certains éléments nécessaires au bon déroulement de l'intervention devront être précisés dans des ententes préalables entre les intéressés: en somme, il s'agit de définir et de réaliser le mandat en maintenant le plus haut standard de qualité possible.

Nous avons préparé un document préliminaire sur le sujet qui suit présentement son chemin auprès des autorités compétentes; ce document pourrait éventuellement servir d'instrument de travail pour l'élaboration d'une politique dans ce domaine (voir l'annexe 6).

Cette expérience aura permis non seulement de faire partager l'expertise québécoise en matière électorale, mais aura également rendu possible l'acquisition de connaissances qui sauront sûrement être utiles dans l'exécution de nos responsabilités.

En terminant, j'aimerais remercier de leur précieuse collaboration MM. Jean-Paul Hubert, Ambassadeur du Canada auprès de l'OEA, Pierre Giguère, Ambassadeur du Canada en République d'Haïti, le ministère des Affaires extérieures du Canada, de même que le ministère des Affaires internationales du Québec.

En mon nom personnel et en celui de mes collaborateurs, j'aimerais profiter de ce rapport pour exprimer toute ma satisfaction à l'Assemblée nationale et au Secrétaire Général de l'Organisation des États Américains, Son Excellence Joao Clemente Baena Soares, du fait que l'institution qu'est le Directeur général des élections a pu être associée à l'Organisation des États Américains pour l'organisation et la tenue des élections en République d'Haïti.

Pierre F. Côté

Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général des élections
Président de la Commission de la représentation électorale

ANNEXE 1

NOMINATION DU REPRÉSENTANT PERSONNEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

ORGANIZATION OF AMERICAN STATES
17th Street and Constitution Avenue N.W. Washington, D.C. 20006

1er mai 1990

Cher Monsieur Côté:

J'ai l'honneur de vous confirmer ce dont je vous ai personnellement fait part lors la conversation que nous avons eue le 17 avril 1990. J'ai pris la décision de vous désigner, avec votre assentiment, comme mon représentant personnel et coordinateur de la mission d'observation de l'OEA qui doit se rendre en Haiti pour assister aux prochaines élections qu'organisera le Gouvernement haitien.

Il m'est agréable de vous faire savoir que le Gouvernement canadien a favorablement accueilli la consultation que je lui ai faite le 17 avril 1990 à propos de votre désignation.

C'est un grand avantage pour l'OEA et pour moi en particulier que cette mission d'observation puisse être dirigée par une si éminente personnalité dotée d'une expérience aussi vaste que la vôtre.

Je saisis cette occasion pour vous présenter mes salutations cordiales et je vous souhaite le plus grand succès dans cette importante mission.

João Clemente Baena Soares
Secrétaire général

M. Pierre F. Côté, C. R.
Directeur général des élections du Québec
et Président de la Commission de la
représentation électorale
Québec, Canada

TOTAL P.01

ANNEXE 2

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ATTENDU QUE le Secrétaire général de l'Organisation des États américains a adressé une demande officielle auprès de Son Excellence monsieur Jean-Paul Hubert, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des États américains, en date du 17 avril 1990, dans laquelle il exprime son intention de désigner le Directeur général des élections du Québec et Président de la Commission de la représentation électorale comme son représentant personnel et comme coordonnateur de la mission d'observation du processus électoral que l'Organisation des États américains est à organiser en Haïti;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires extérieures du Canada a transmis cette demande au ministère des Affaires internationales pour obtenir l'approbation des autorités du Québec;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec et le chef de l'Opposition officielle ont exprimé leur accord face à cette requête;

ATTENDU QUE pour réaliser cette mission, le Directeur général des élections devra requérir l'aide et l'assistance de son personnel pour l'aider dans l'accomplissement de cette tâche;

ATTENDU QUE la présente résolution n'a d'aucune façon pour effet d'engager pour l'avenir l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QUE la présente résolution n'a pour but que de permettre au Directeur général des élections et Président de la Commission de la représentation électorale de fournir son expertise et son aide pour la tenue des élections générales en Haïti;

ATTENDU la recommandation du premier ministre;

QUE l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions de l'article 485 de la *Loi électorale* (1989, c. 1), manifeste son approbation à la mission que l'Organisation des États américains veut bien confier au Directeur général des élections et

Président de la Commission de la représentation électorale, en le désignant comme représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des États américains et comme coordonnateur de la mission d'observation du processus électoral que l'Organisation des États américains est à organiser en Haïti;

QU'aux fins de la réalisation de cette mission, le Directeur général des élections et Président de la Commission de la représentation électorale soit habilité à requérir l'aide ou l'assistance de son personnel dans l'accomplissement de sa mission;

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

COPIE CONFORME DE LA RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 1er MAI 1990.

Québec, ce deuxième jour de mai 1990.

PIERRE DUCHESNE
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

ANNEXE 3

PERSONNEL DE L'OEA EN HAÏTI POUR LA PRÉPARATION DE LA MISSION

PERSONNEL DE L'OEA EN HAÏTI POUR LA PRÉPARATION DE LA MISSION

GIRARD, Jacques	:	Chef de mission
ARAMAYO, Myriam	:	Comptabilité
BÉGIN, Micheline	:	Accueil et formation
BOUCHER, Jean-Yves	:	Comptabilité
BOURBEAU, Claude	:	Logistique
CHABOT, Martine	:	Appui administratif
DE BELLEFEUILLE, Jean-Claude	:	Logistique
DROUIN, Jacque	:	Accueil et formation
OLMOS, Juana	:	Revue de presse
OUELLET, Gary	:	Appui administratif
PRINCE, Dina	:	Appui administratif
VILLENEUVE, Maurice	:	Appui administratif
WELLS, Loren A.	:	Appui administratif

ANNEXE 4

STRUCTURE D'ORGANISATION DE LA MISSION D'OBSERVATION DU PROCESSUS ÉLECTORAL EN HAÏTI

STRUCTURE D'ORGANISATION DE LA MISSION D'OBSERVATION DU PROCESSUS ÉLECTORAL EN HAÏTI

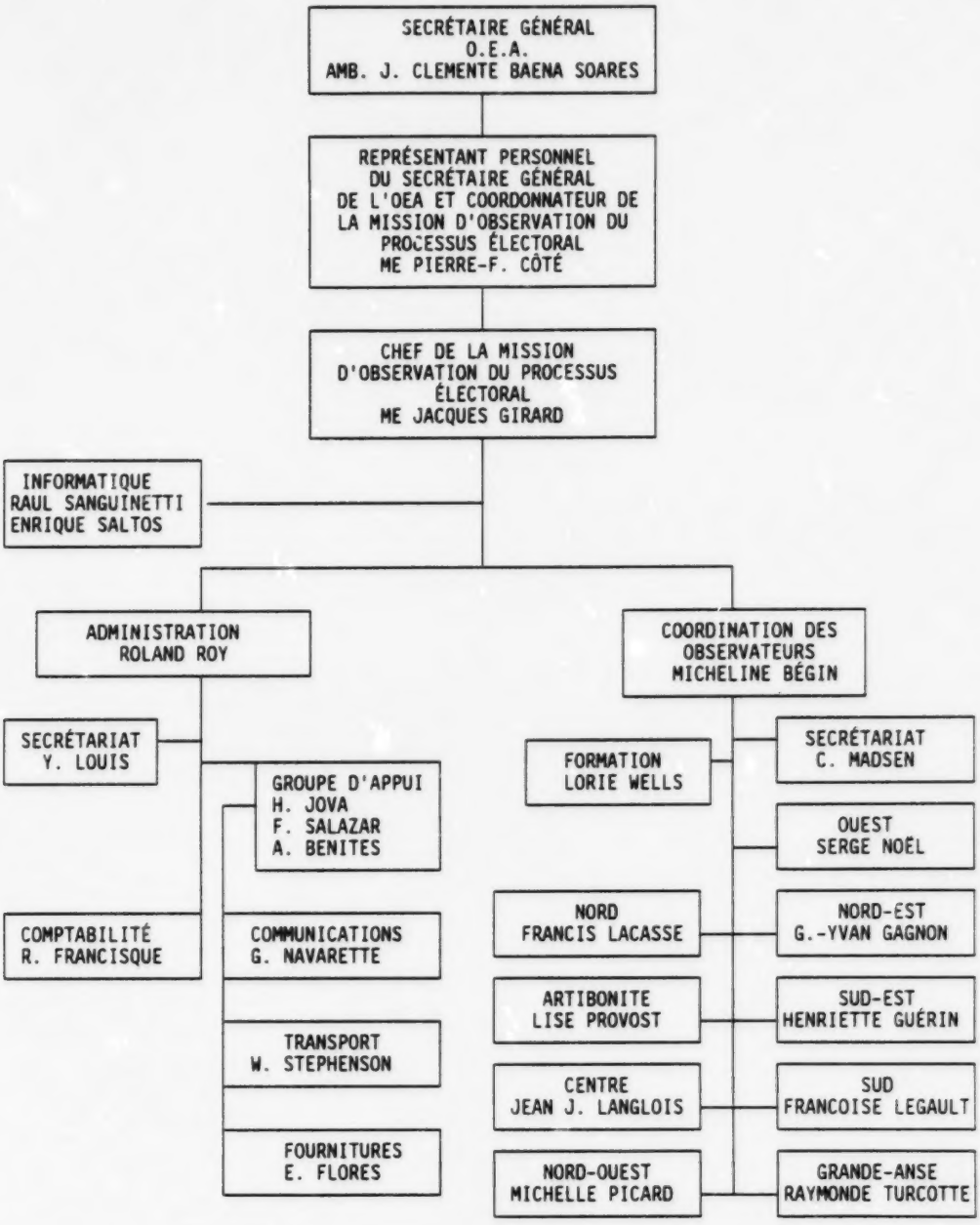

ANNEXE 5

TÉMOIGNAGES D'APPRÉCIATION SUR LA CONDUITE DE LA MISSION DE L'OEA

The Rt. Hon. Joe Clark, P.C., M.P.
Secretary of State for External Affairs

Canada

Le très hon. Joe Clark, C.P., député
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

OTTAWA (Ontario)
K1A 0G2

le 26 février 1991

Monsieur,

Au nom du gouvernement canadien, j'aimerais vous féliciter pour le travail que vous avez accompli durant la préparation et le déroulement des élections en Haïti, à titre de représentant officiel du Secrétaire Général de l'OEA.

L'aboutissement d'un long processus, les dernières élections haïtiennes ont été organisées dans un contexte très difficile. Nous sommes conscients des efforts que vous et votre équipe avez dû déployer afin de mener à bien cet important mandat qui vous avait été confié par l'OEA. Le déroulement ordonné du scrutin électoral est certainement une preuve du sérieux et du professionnalisme avec lesquels vous vous êtes acquités de votre importante responsabilité.

Le gouvernement canadien a, à maintes reprises, souligné l'importance qu'il accordait au processus démocratique en Haïti et votre travail a certainement aidé à créer les conditions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Les compliments que vous et votre équipe vous êtes mérités lors d'une récente réunion du Conseil Permanent de l'OEA sont tout à votre honneur. Elles rejaillissent aussi sur l'Assemblée nationale du Québec qui vous avait détaché pour la circonstance et sur le Canada.

.../2

Monsieur Pierre-F. Côté
Représentant personnel du
Secrétaire Général de l'Organisation
des Etats Américains et Coordonnateur
de la mission d'observation en Haïti
3460, rue de la Pérade
Ste-Foy (Québec)
G1X 3Y5

RÉCEPTION
- 1 MAR 1991
Le Directeur général des élections du Québec

Tout en vous réitérant mes félicitations, je vous souhaite bonne chance dans la poursuite de vos fonctions et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Canadian Embassy

Ambassade du Canada

B. P. 826
Port-au-Prince, Haiti

le 31 décembre 1990

Monsieur Robert Bourassa
Premier Ministre
Province de Québec
Edifice Georges V
Hôtel du Parlement
Québec, Qué. G1R 4Z7

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec le plus grand des plaisirs que je vous écris, quelques jours à peine après la confirmation du vainqueur de l'élection à la présidence d'Haiti, pour vous offrir mes félicitations en rapport avec le travail de l'équipe d'Elections-Québec qui a formé le noyeau de la mission d'observation de l'Organisation des Etats Américains au cours des élections haitiennes.

Ce groupe, sous l'habile direction de monsieur Pierre F. Côté, a contribué à livrer à ce pays une élection dont les Haitiens se souviendront longtemps. L'absence de toute violence, le jour de l'élection, et la limpidité du processus auront été les points marquants de ce premier exercice démocratique. L'apport des différentes missions d'observation a été déterminant.

Monsieur Pierre F. Côté a démontré un courage et une persévérance dont votre gouvernement peut être fier. Il a accepté de relever une fois de plus le défi d'aider Haiti à organiser ses élections et la communauté internationale à les observer alors qu'il avait failli laisser sa vie lors des évènements troublants de 1987.

RÉCEPTION
FEV - 4 1991

.... 2

Le succès des élections du 16 décembre 1990 en Haiti est à la hauteur des traditions démocratiques qui nous honorent. Vous méritez mes remerciements les plus sincères pour avoir activement participé à ce succès en acceptant d'affecter l'équipe d'Elections-Québec à la mission de l'O.E.A.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,

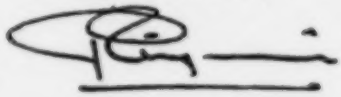

Pierre Giguère

✓ copie M. Pierre F. Côté

REPUBLIQUE D'HAITI

CONSEIL ELECTORAL PROVISOIRE

CEP/90-91/JRS/L/235

Le 28 janvier 1991

Le Tres Honorable Robert Bourassa
Premier Ministre du Quebec
Hôtel du Gouvernement
Québec (QC)
Canada

Monsieur le Premier Ministre,

Je tiens par la présente a vous remercier de l'apport particulier de votre Gouvernement a la tenue des premieres elections democratiques en République d'Haiti.

Les membres du Conseil Electoral Provisoire ont apprécié vivement le travail effectue par Monsieur Pierre F. Cote, Directeur General des Elections du Quebec, qui agit, depuis la mise en marche du processus electoral, a titre de representant personnel du secretaire General de l'Organisation des Etats Americains et coordonnateur de la mission d'observation de l'OEA en Haiti. Cette appreciation s'etend egalement a son equipe qui a effectué un excellent travail d'observation, pendant tout le processus electoral qui est arrivé a conclusion le 27 janvier 1991.

Souhaitant que les organismes internationaux accompagnent le peuple haitien jusqu'a la fin de sa démarche, nous esperons pouvoir continuer de compter sur la presence de Me Jacques Girard, chef de la mission et sur celle de son assistante madame Micheline Bégin, qui doivent mener a terme la coordination de cette mission jusqu'au 7 fevrier prochain, date prevue pour l'installation du President de la République d'Haiti.

Je saisis l'occasion pour vous renouveler, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma parfaite et distinguee considération.

CONSEIL ELECTORAL PROVISOIRE
BUREAU DU PRESIDENT
C. E. P

Jean Robert Sabalat
Président du Conseil

mc b

De : Koordination "Opération Lavalas" Sid

A : Mlle Francoise LEGAUT

Coordonnatrice Régionale
de la Mission d'Observation de l'OEA

Objet: Remerciement.

Les Cayes,le 1/02/1991.

Chère Francoise,

Au nom de la population du Sud et de toute l'équipe régionale "Lavalas",je te présente mes sincères et profonds remerciements pour la solidarité que tu nous as apportée en cette conjoncture difficile des dernières élections.

Je n'hésite pas à dire à qui veut l'entendre que,sans votre présence, elles ne se seraient pas déroulées aussi pacifiquement,et nous ne serions sans doute pas aussi nombreux à en pouvoir en récolter aujourd'hui les fruits.

La qualité de ta présence,ainsi que de certaines autres personnalités des délégations qui ont été envoyées ici a pu heureusement contrebalancer et même effacer quelque peu ce que celle d'autres collègues ont laissé -et ils ne s'en sont pas privé - de répugnant et d'avilissant pour leur peuple,leur gouvernement et leur institution.

Encore une fois merci!

J-C. Jean-Baptiste

JCJB/bbt

TELEVISION DE LA METROPOLE DU SUD (TMS)

ANGLE RUES DUVIVIER HALL ET SIMON BOLIVAR

LES CAYES, HAITI

Les Cayes, le 3 février 1991

Madame Françoise LEGAULT
Coordonnatrice Régionale de l'OEA
pour le Sud et les Nippes

Madame la Coordonnatrice,

Au moment où vous achevez votre mission d'observation des élections qui se sont déroulées dans notre pays de décembre 1990 à février 1991, la Télévision de la Métropole du Sud (TMS) tient à vous remercier pour la gentillesse avec laquelle vous aviez toujours reçu ses journalistes, ainsi que pour le sérieux et le coeur que vous avez mis à l'ouvrage.

Vous allez quitter notre pays, vous pourrez le faire avec le sentiment d'avoir bien rempli votre mission.

Sincèrement,

Jean Claude PIERRE
Administrateur de la
TMS

C.C.: Chargé de mission
C.A, Port-au-Prince

ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS DES CAYES

Membre de la Fédération des Enseignants du Sud (CNEH)

Cayes, le 27 Janvier 1991.

Aux : Observateurs de O E A
De : L'Association Enseignant Cayes

Le comite de l'Association Enseignant Cayes ne saurait laisser passer cette occasion sans vous presenter ses felicitations.

Malgre les difficultes rencontrees durant la periode Electorale, vous avez toujours fait preuve de bonne volonte pour la reussite des elections.

Vous etiez toujours la depuis le B. I. V. jusqu'au depouillement du scrutin.

Ne voulant pas etre trop long le comite de l'A.E.C. vous felicite et vous remercie pour votre inconditionnel soutien moral durant la periode Electorale.

Nous vous souhaitons un bon retour dans votre pays respectif.

Mme. France Doisrond
Coordonatrice.

Mme. Claudette Delerme
Secretaire.

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

O N U V E H

19 décembre 1990

Maître Girard,

Avant de quitter Port-au-Prince, je tiens à vous dire combien je me suis félicité de l'étroite collaboration qui s'est établie entre la mission de l'OEA et l'ONUVEH.

En se concertant sur le terrain et en mettant leurs ressources en commun pour procéder à la projection des résultats du premier tour des élections, nos deux organisations ont pu assurer une meilleure couverture des activités électorales et contribuer davantage au succès de ces premières élections démocratiques en Haïti. Leur prestige en a été incontestablement rehaussé.

Je vous prie d'agréer, cher Maître, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

João A. de Medicis
Représentant personnel
du Secrétaire général
pour Haïti

ANNEXE 6

LES MISSIONS D'AIDE À L'ÉTRANGER DANS LE DOMAINE ÉLECTORAL

Le Directeur général des élections
du Québec

MISSION À L'ÉTRANGER

LE 10 AVRIL 1991

MISSION À L'ÉTRANGER

1. PRÉAMBULE

Ce document se veut une réflexion préliminaire sur la démarche à suivre suite à une demande d'aide d'un pays étranger pour la préparation ou la tenue d'une élection.

Quel que soit le cas, il faut garder à l'exprit que le premier objectif à atteindre consiste au préalable à obtenir tous les renseignements nécessaires pour une juste analyse et évaluation de la demande formulée afin de pouvoir statuer sur la nature et les limites de l'aide ou de l'assistance que nous sommes en mesure de leur accorder et, le cas échéant, les conditions particulières à respecter.

2. DOSSIER PRÉLIMINAIRE

Lorsqu'un pays formule une demande, il serait souhaitable, dans la mesure du possible, de constituer un dossier préliminaire en obtenant le plus de renseignements possibles notamment sur les éléments suivants:

- les dispositions législatives;
- les attentes des dirigeants du pays;
- l'attitude de la population à l'endroit d'une élection démocratique, c'est-à-dire est-elle bien informée et souhaite-t-elle cette démarche?
- l'expérience antérieure de ce pays concernant une élection;
- la ou les langues en usage;
- les délimitations électorales;
- la répartition de la population sur le territoire;
- le nombre d'électeurs par région;

...2

- les interlocuteurs désignés par le pays:

  . leur rôle,
  . leur autorité;

- les moyens dont dispose le pays concernant:

  . les ressources matérielles,
  . les ressources humaines;

- l'organisation politique, c'est-à-dire les partis politiques, le choix des candidats, etc.;

- la sécurité des collaborateurs étrangers;

- la collaboration possible d'autres pays et, le cas échéant, la coordination de ces intervenants et de leurs interventions.

3. TYPES DE MISSION

3.1 Mission pour l'analyse et l'évaluation d'une demande

À notre avis, il devrait toujours y avoir une mission préalable à un engagement d'assistance ou de collaboration pour bien identifier:

- l'état de la situation d'un pays;

- les moyens dont il dispose;

- sa volonté à l'endroit d'une démarche de démocratisation;

- ses chances de réussite d'une telle démarche.

À cet effet, les renseignements recherchés seraient de même nature que ceux énoncés à la rubrique précédente concernant le dossier préliminaire.

Au terme de cette mission une proposition devrait être présentée aux autorités compétentes explicitant les attentes de ce pays, le contexte entourant et précisant l'aide ou l'assistance nécessaire pour assurer la réussite de cet événement.

C'est alors qu'il serait possible pour ces autorités:

- de déterminer s'il est opportun, dans les circonstances, de donner suite à cette demande;

- de bien définir la nature et les limites de leur collaboration, c'est-à-dire assistance technique, d'observation ou envoi de ressources matérielles et d'en évaluer les incidences financières.

- d'identifier les personnes responsables de ce projet ou mises à contribution;

- de définir les paramètres et les conditions nécessaires pour garantir le succès de son intervention.

3.2 Mission d'aide et d'assistance technique

Suite à une mission d'analyse et d'évaluation d'une demande d'un pays étranger, il est possible que le Québec accepte de collaborer à un événement électoral dans un pays étranger. Sa contribution pourrait se situer au niveau d'une aide ou d'une assistance technique, c'est-à-dire collaborer à la préparation de cet événement en apportant ses conseils sur l'un ou plusieurs sujets suivants:

- la législation électorale;

- la délimitation géographique;

- l'organisation d'un événement;

- le matériel et la technologie électorale, c'est-à-dire la préparation de procédures, de formulaires, etc.;

- le recrutement et la formation du personnel requis pour l'événement;

- l'information aux électeurs;

- etc.

3.3 Mission d'observation

Suite à une mission d'analyse et d'évaluation d'une demande d'un pays étranger, il est possible que le Québec accepte de former et de coordonner une équipe d'observateurs pendant la tenue d'un événement électoral.

Si tel était le cas, il faudrait préciser:

- le rôle de ces observateurs, c'est-à-dire observer et faire rapport ou observer, donner des conseils, faire rapports, etc.;
- la compétence et les qualités requises des observateurs;
- la formation préalable nécessaire;
- les conditions d'exercice;
- la durée du mandat ou la période d'observation;
- leurs relations possibles avec d'autres observateurs (canadiens ou étrangers);
- le rôle, les responsabilités et l'autorité de la personne responsable du groupe d'observateurs;
- etc.

En somme, il faut préciser tous les éléments permettant à ces personnes de réaliser le mandat que le Québec a accepté d'assumer et de maintenir le plus haut standard de qualité possible.

4- ENTENTES PRÉALABLES

Avant de s'engager dans ces projets, il serait souhaitable de préciser certains éléments nécessaires au bon déroulement de ces interventions.

- Les attentes de l'A.C.C.T. dans le cadre de ces initiatives. (À l'endroit du Québec et possiblement d'autres pays)
- Le rôle du DGE (institution) dans l'organisation et la réalisation des missions.

- Le financement de ces interventions. Par qui, à quelles conditions, modalités de paiement ou de remboursement?

- Les délais requis préalables à une intervention.

- Les autorisations pour le dégagement des employés du DGE et, le cas échéant, de la fonction publique. Par qui, à quelles conditions?

- Les règles applicables aux personnes qui participent à ces missions (per diem, temps pour voyager, etc.). Qui les détermine? Qui est responsable de leur application?

- La désignation d'un interlocuteur entre le DGE, le M.A.I.Q. - Québec et le DGE - Ottawa, s'il y a lieu.

- Y a-t-il lieu de faire une entente avec le Fédéral?

5. RECOMMANDATIONS

À ce stade-ci, pour faire évoluer ce dossier selon les attentes et les capacités des intervenants (MAIQ - A.C.C.T. - DGE-Québec), il nous semblerait indiqué de mettre en commun votre expérience dans le domaine des relations internationales et notre expertise dans le domaine électoral pour bien définir nos règles et modalités de fonctionnement concernant ces demandes d'aide.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le 10 avril 1991